



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n°2008-1355
dossier lié n° 9100505

GLIFONET 360

Maisons-Alfort, le 21 novembre 2008

LA DIRECTRICE GENERALE

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
GLIFONET 360, n° AMM 9500159**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 4 Novembre 2008 d'un dossier, déposé par TRADI AGRI SA, relatif à une demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation GLIFONET 360 détenue par John & Stephen B..

Considérant l'attestation de transfert fournie par TRADI AGRI SA;

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence MISSILE 360, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 9100505, détenue par TRADI AGRI SA, est en cours de validité ;

Considérant la fourniture d'attestation de fourniture et d'approvisionnement entre TRADI AGRI SA et John & Stephen B.;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour GLIFONET 360 est bien strictement identique à celle déclarée pour MISSILE 360 ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation GLIFONET 360, présentée par TRADI AGRI SA, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit MISSILE 360.

Pascale BRIAND